

FICHE D'AUTOCAPITALISATION

PROJET AGIR ENSEMBLE POUR LA DEFENSE DES
DROITS DES MINORITES ET DES GROUPES VULNERABLES



GROUPE VULNERABLE
PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP

L'IMPLICATION DES POUVOIRS PUBLICS DANS LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF SPECIFIQUE DE DELIVRANCE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR LES PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP

LE CONTEXTE

L'Association des Personnes Handicapées de Makoua (APHM) avait effectué entre 2018 et 2019 une identification des personnes vivant avec handicap dans les 6 quartiers de Makoua, ainsi qu'une enquête sur leurs conditions de vie. Les résultats de ces actions ont révélé que celles-ci vivaient dans des conditions de précarités extrêmes, et ne possédaient pour la plupart, aucune pièce attestant de leur citoyenneté.

Dans le cadre du projet "agir ensemble pour la défense des droits des minorités et groupes vulnérable", des fonds alloués à l'APHM lui ont permis de mener des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics des départements des Plateaux et de la Cuvette dans le but de susciter de leur part une appropriation des difficultés rencontrées par les PVH, ainsi que de promouvoir leur droit à la citoyenneté.

En réponse à ce plaidoyer, un dispositif spécifique de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) a été mise en place grâce à l'implication des pouvoirs publics des départements de la Cuvette et des Plateaux. Il a permis de faciliter les démarches d'obtention de la carte d'identité, et d'éviter les longues files d'attentes aux PVH.

LES PRINCIPAUX ACTEURS

Plusieurs acteurs ont mis en commun leurs compétences pour répondre aux besoins de l'action, dans la mise en place du dispositif, notamment :

- Les membres de l'Association des personnes handicapées de Makoua (APHM) ;
- Les membres de l'Association des Consommateurs d'Eau et d'Electricité de Makoua (ACEEM) ;
- Les membres de l'Association des Handicapés du Congo pour la Réflexion Economique et Sociale (AHCORES) de Djambala ;
- Les agents de la Circonscription d'Actions Sociales (CAS) de Makoua.



LA DEMARCHE

Pour parvenir à la mise en place d'un dispositif spécifique de délivrance des CNI aux PVH de Djambala et Makoua, le consortium APHM- ACEEM-AHCORES et CAS a opté pour les démarches suivantes :

- L'identification des personnes vivant handicap en manque de carte nationale d'identité ;
- L'information des autorités locales ciblées à travers les lettres d'information ;
- La sollicitation des audiences auprès des autorités locales ;
- La réalisation des entretiens avec les pouvoirs publics locaux ;
- La détermination des jours de l'enrôlement des PVH ;
- L'information aux bénéficiaires ;
- L'enrôlement et la distribution des cartes aux bénéficiaires.

*« En vous battant pour la mise en place d'un dispositif spécifique de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) aux PVH, vous accomplissez un des devoirs de l'Etat et nous vous en remercions. Vous avez notre soutien car la démarche que vous entreprenez est une démarche citoyenne. Nous sommes et nous serons toujours ouverts pour répondre aux sollicitations de nos populations peu importe par qui le besoin est exprimé si cela respecte les procédures et les normes établies par l'administration publique. J'ai le sentiment d'un devoir accompli envers nos frères et sœurs à mobilités réduites qui sont la plus part des cas délaissés et je vous encourage pour cette initiative louable ». **Pascal MANANGA**, Secrétaire Général du département du Département de la Cuvette*

*« L'établissement et la délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) aux Personnes Vivant avec Handicap (PVH) est pour moi, un honneur et une fierté. Car ces dizaines de PVH juraient de ne jamais se faire enrôler dans les conditions qu'on organisait l'enrôlement avec des longues files d'attente, sans aucun respect de la personne handicapée. Maintenant qu'une journée spécifique a été accordée aux PVH pour leur enrôlement, voilà la mobilisation. » **IPARA Ferdinand**, président d'AHCORES*



Outre les contacts directs, les émissions à la radio locale « Akwa Penda » ont également contribué à renforcer l'action de plaidoyer et à pousser les autorités de Makoua et d'Owando à comprendre l'importance d'une mise en place d'un dispositif spécifique de délivrance des CNI aux PVH.

Sur instruction du Chef de cabinet du préfet, la circonscription d'actions sociales (CAS) de Makoua, partenaire du microprojet a réalisé une contre-enquête auprès des PVH durant 3 mois pour vérifier l'authenticité des informations fournies par l'APHM.

LES RESULTATS OBTENUS

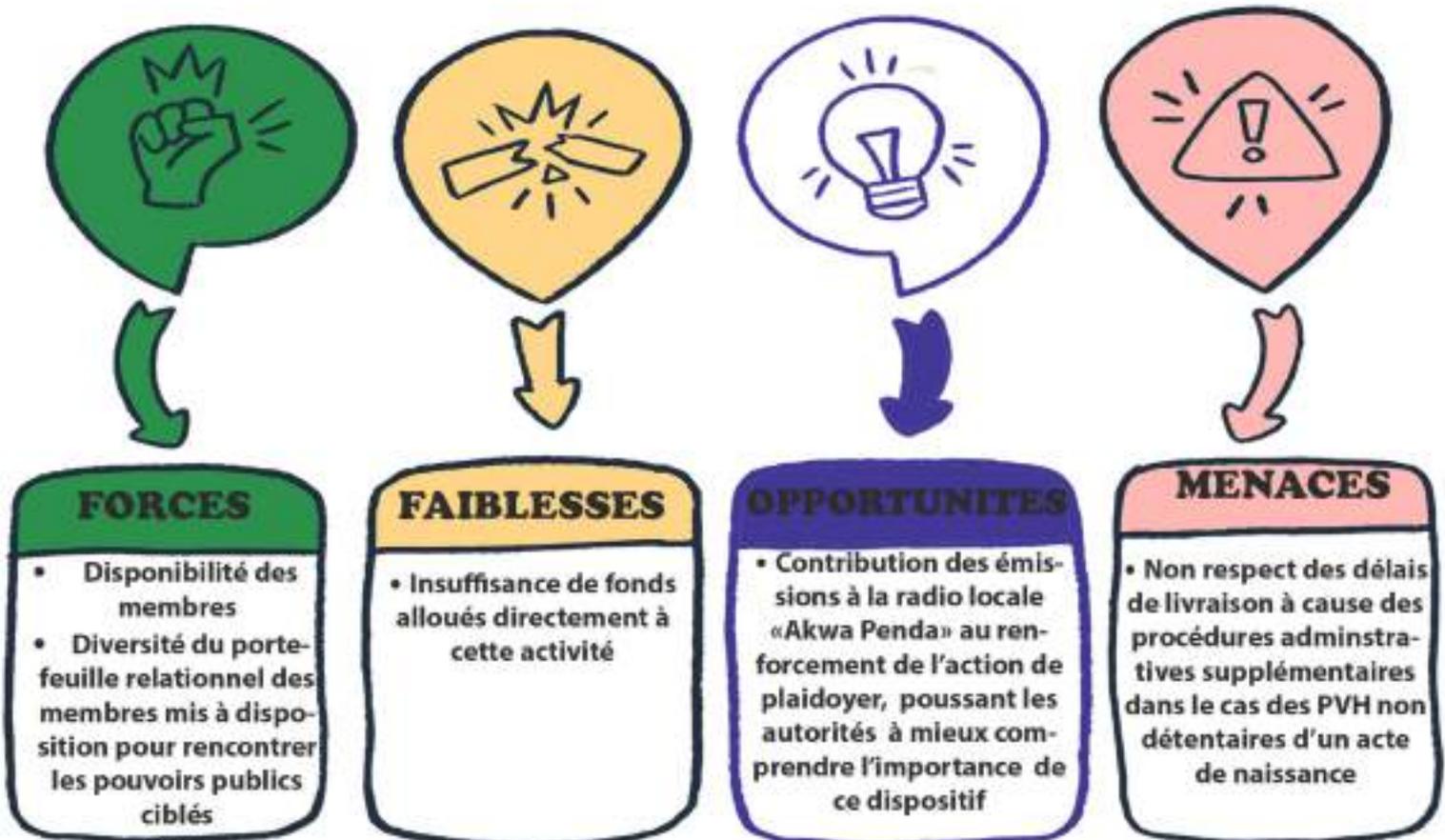
- L'accompagnement du Président d'AHCORES au commissariat de police de Djambala par le Conseiller socio-culturel du préfet de Djambala, conduisant à la mise en place d'un jour spécifique de délivrance des CNI pour les PVH à Djambala ;
- Une enquête parallèle auprès des PVH pour vérifier la pertinence du besoin des PVH en CNI a été réalisée par la circonscription d'actions sociales de Makoua ;
- L'instruction du Secrétaire Général de la préfecture de la Cuvette au commissaire de police de Makoua de la mise en place d'un jour spécifique de délivrance des CNI pour les PVH à Makoua ;
- 11 PVH/15 enrôlés à Djambala ont reçu leurs CNI ;
- 20 PVH/20 enrôlés à Makoua ont reçu leurs CNI ;
- 05 duplicatas d'actes de naissance ont été établis par le Sous-préfet de Makoua.



Maintenant que j'ai une carte nationale d'identité, tous les moyens sont réunis pour que je puisse ouvrir mon compte d'épargne à la Mutuelle Congolais d'Épargne et de Crédit (MUCODEC). Outre cette possibilité d'ouverture du compte à la MUCODEC, je peux maintenant me déplacer d'un département à un autre sans inquiétude et sans être dérangée par la police parce que je suis maintenant une citoyenne au même titre que les autres en ayant cette pièce d'identification. Je peux aussi dire qu'être une citoyenne à part entière me donne le droit pour choisir mon représentant au niveau du Conseil Départemental, de l'assemblée nationale et même à la Présidence de la République ».

NDZA Flore, femme vivant avec handicap.

LES FORCES & FAIBLESSES



LES LEÇONS TIRÉES

- Malgré les faiblesses de l'administration publique et les manquements de certaines autorités, le plaidoyer pour une bonne cause en faveur d'une cible donnée bénéficie toujours d'un appui des pouvoirs publics ;
- Nos préjugés sont un obstacle à la bonne collaboration avec les pouvoirs publics ;
- L'inaction des pouvoirs publics n'est pas forcément un signe de mauvaise volonté, ils manquent parfois d'initiatives, de compétences et/ ou de moyens pour agir ;
- La perception de la société civile par les pouvoirs publics dépend de la manière dont ils sont abordés.



« J'avoue que je suis surpris de la façon dont le projet a été géré avec toute la rigueur et la transparence possible. Nous, pouvoirs publics nous avons toujours de mauvaises intentions vis-à-vis des OSC, mais là si je peux me permettre de paraphraser le Maire de Makoua, vous nous avez convaincu et désormais nous comptons sur vous, et sur votre façon de faire. Aussi, je peux aussi dire que durant le déroulement du projet, j'ai plus appris du projet que je ne l'ai donné et chaque fois que j'apprenais quelque chose de nouveau, je changeais ma façon de faire à mon service, surtout ma façon de gérer mes collaborateurs. J'ai appris la notion de redevabilité, de restitution et de compte rendu. »
ELENGA EYEMBAT Blanchard, chef de CAS à Makoua

LES RECOMMANDATIONS

- Prévoir dès le départ un cadre spécifique pour l'enrôlement des PVH et de toutes personnes vulnérables pendant les recensements ;
- Aborder les pouvoirs publics avec des approches de solution aux problèmes qu'il faudrait résoudre, et non qu'avec des reproches ou des critiques qui irritent ceux-ci ;
- Revoir à la hausse le budget d'une telle action pour les projets à venir.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES & FINANCIERS



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



Contacts de l'association

📍 Makoua (Congo)

☎ +242 06 670 78 17 / 05 576 69 20

✉ patrickjuvetolebaka@gmail.com



05

FICHE D'AUTOCAPITALISATION

PROJET AGIR ENSEMBLE POUR LA DEFENSE DES
DROITS DES MINORITES ET DES GROUPES VULNERABLES



GROUPE VULNERABLE
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

MISE EN PLACE D'UNE ASSOCIATION DES VEUVES POUR LA DEFENSE DE LEURS DROITS

LE CONTEXTE

Dans la société congolaise, les femmes sont souvent les premières victimes des abus des us et coutumes. Ces pratiques traditionnelles sont pour la plupart à l'origine de conflits communautaires et sociaux, bafouant ainsi la dignité et l'intégrité des femmes, dans le but de les intimider pour mieux les maîtriser.

La période de veuvage est l'un des moments propices à ces pratiques. En effet, au cours de cette période, des rites sont pratiqués sur la veuve pour « purifier son corps et la délivrer de l'emprise maléfique du défunt ». Bien que dans leurs intentions premières, les rites de veuvage visaient à soulager la douleur liée à la perte d'un être cher et à réinsérer la personne éplorée dans le tissu social, de nos jours, ils sont transformés en instruments de torture, augmentant ainsi leur vulnérabilité.

C'est dans l'optique de lutter contre ce type de traitements que le Club Unesco des Droits De L'Homme Et Culture De Paix (CUDHOC) en partenariat avec l'Association dignité féminine (ADF) a mis en œuvre dans le cadre du programme concerté pluri-acteurs (PCPA) un microprojet intitulé « Lutte contre les violences faites aux veuves » Il vise à les former dans la connaissance de leurs droits et les moyens de les défendre elles-mêmes, et à les rendre autonomes.

Parmi les activités du projet, il a été prévu l'accompagnement à la création d'une association des veuves, pour une lutte collective contre la violation de leurs droits ; De cette manière, elles feront mieux aboutir leurs revendications auprès des pouvoirs publics.

LES PRINCIPAUX ACTEURS



L'Association Congolaise des Veuves (ACV) a vu le jour grâce au soutien des parties prenantes suivantes :

- Le Ministère de la santé et de la promotion de la femme ;
- Le Ministère des Affaires sociales ;
- Le Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation ;
- Le Ministère de la Justice et des Droits-humains ;
- Le Parlement Congolais ;
- Le Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) Congo.

LA DEMARCHE

Le choix des animateurs de la structures a été réalisé selon la démarche suivante :

• Mise en place du présidium de supervision

Lors d'une assemblée générale, un présidium a été mis en place pour superviser l'élection des animateurs de ladite association. Ce présidium était composé du coordonnateur de projet, de la présidente de l'Association Dignité Féminine (ADF) partenaire à la réalisation de ce projet, de deux autres membres du CUDHOC, deux membres de l'ADF ainsi que d'une représentante des veuves.

• Choix des membres du bureau exécutif

Des volontaires ont été sollicités pour occuper les différents postes prévus. En dehors de la présidence qui n'a eu qu'une seule volontaire souhaitant s'engager, tous les autres postes ont été occupés par des volontaires qu'il a fallu départager, car étant nombreuses à candidater pour le même poste. A la suite de ces élections à main levée, 5 nouveaux membres ont rejoint le bureau, notamment : une vice-présidente, une Secrétaire générale, une Secrétaire générale Adjointe, une Trésorière, et une Trésorière adjointe.

• Choix des membres du bureau de la vérification

Le bureau de la commission de contrôle et de vérification fut voté selon le même mécanisme ; Il était composé de 3 personnes à savoir : une présidente et deux membres du bureau.

• Présentation officielle des bureaux

Les deux bureaux ont été présentés à l'Assemblée générale composée de 600 veuves.

« Je me demande si ce dont j'entends parler est bien une réalité sur la situation des veuves. J'ai assisté moi-même à la plaidoirie de madame la présidente à une veillée ici à Bacongo. Les paroles qui sortaient de sa bouche sont étranges ; où est-ce qu'elle a appris cela ? Des choses jamais entendues et la famille qui voulait torturer leur veuve a pris peur et l'ont laissée tranquille ! »

Veuve Honorine, habitante de l'Arrondissement 2 BACONGO



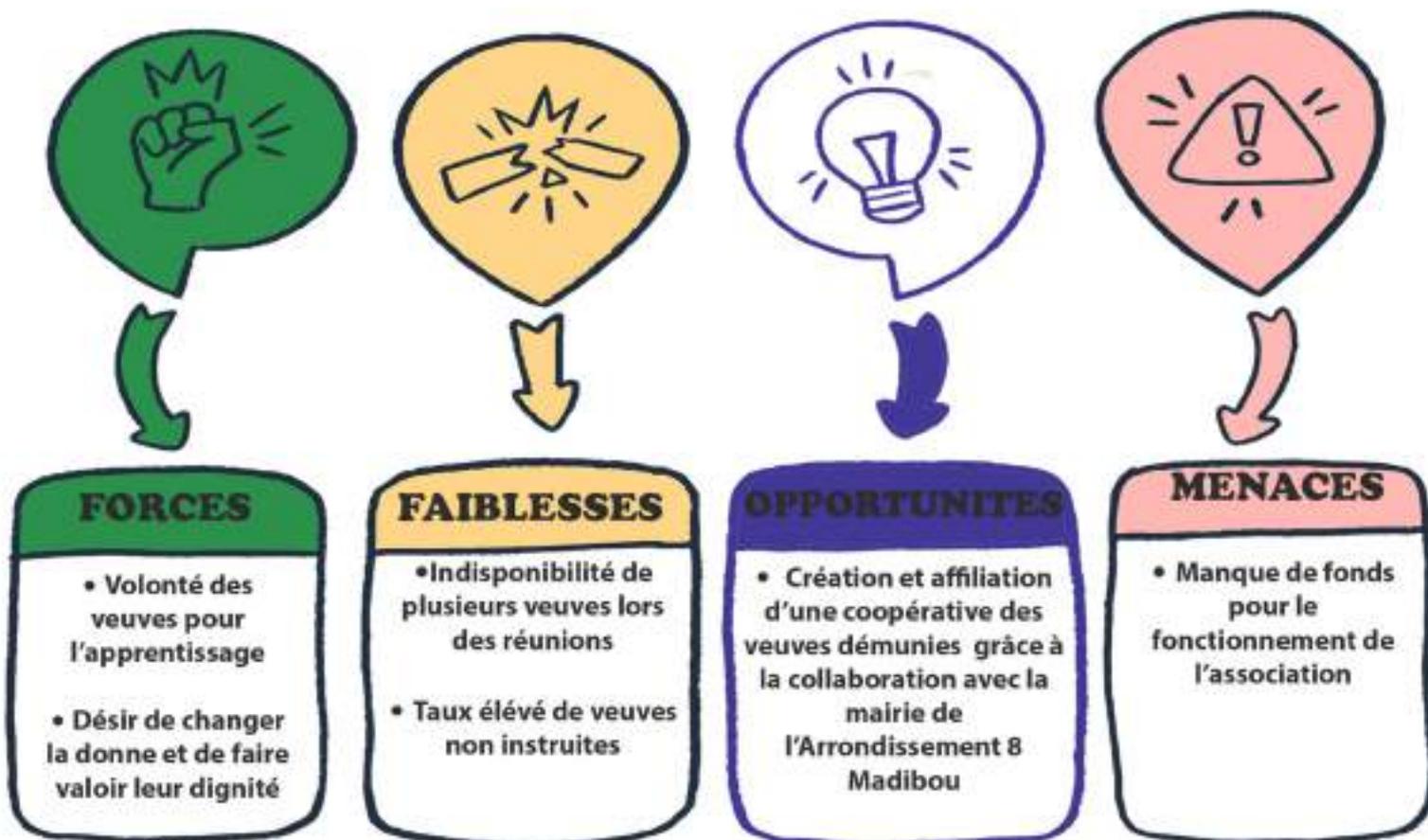
L'ACV a plaidé la cause d'une veuve qui venait de perdre son mari et qui a été victime des traitements inhumains. Elle a volé au secours d'une veuve chassée du domicile conjugal par le premier enfant que son mari avait eu avec sa première épouse décédée au motif que cette parcelle fut achetée par sa mère seule et un jugement rendu par le tribunal de grande instance de Brazzaville appuyait cette allégation. Grâce à l'intervention de l'association, la veuve est maintenue sur les lieux jusqu'à l'aboutissement du dossier de la pension de son défunt mari.

LES RESULTATS OBTENUS

- Accompagnement à la conception des textes de base de l'ACV, notamment des statuts, un règlement intérieur, un plan d'action, un programme d'activités et un prospectus de présentation ;
- Obtention du récépissé de déclaration d'association après avoir déposé les documents requis à la préfecture trois mois plus tôt ;
- Mise à disposition d'un siège social à l'ACV, pour la réception des veuves qui viennent solliciter leur intervention, en tant que relai et de promotrice des droits des veuves et de leurs stratégies de défense ;
- Signature d'un partenariat avec la Caisse de participation et de promotion des entreprises pour le développement (CAPPED) pour l'octroiement des crédits aux membres de l'association ACV ayant suivi la formation de gestion d'AGR afin qu'elles puissent réaliser leurs projets d'activités génératrices de revenus ;
- Elaboration par l'ACV et les Pouvoirs Publics qui la soutiennent, d'un document portant 7 mesures pour faire évoluer les conditions du veuvage et faire de l'égalité des droits Homme/Femme, une réalité dans la société Congolaise. La préparation de ce document avait commencé dans la tenue d'un Forum de concertation organisé par le CUDHOC et l'ADF pour donner une réponse aux multiples préoccupations des veuves, lesquelles nécessitaient l'intervention des pouvoirs publics ;
- Distribution du document des « 7 mesures » aux députés et autres personnalités concernées dans le processus de l'adoption d'une nouvelle loi à visage humain.

« Ce discours qui sort de la bouche des membres de notre association des veuves est fort. Pourtant c'est une réalité que plusieurs ignorent malheureusement » Veuve Antoinette, membre de l'ACV

LES FORCES & FAIBLESSES



LES LEÇONS TIRÉES

- Il est nécessaire que la volonté de consolider les relations entre l'ACV et les pouvoirs publics soit réelle, pour une meilleure collaboration ;
- Être crédible en qualité de partenaire à l'action publique et savoir susciter l'intérêt pour la question conduit à l'ouverture d'autres portes des pouvoirs publics ;
- Pour créer une association des femmes, il faut d'abord les former sur la vie associative et le leadership, afin de susciter leur envie d'aller de l'avant et de prendre des initiatives ;
- Il faut une ligne spéciale d'assistance judiciaire soutenue par les bailleurs ou les pouvoirs publics, voire les bonnes volontés ;
- Ne mettre dans le bureau de l'association que les veuves (pas d'homme) afin d'éviter toute forme de désengagement des unes et de récupération des autres, en veillant qu'elles aient un certain niveau intellectuel pour contribuer à la rédaction des documents, pouvoir prendre la parole devant les autorités, etc.



« Lors de la participation des membres de l'ACV à l'émission « Bonjour le Congo » : plus de 100 messages de félicitation et d'encouragement ont été adressés à l'ACV pour marquer leur adhésion aux 7 mesures visant la libération des veuves face aux tortures du veuvage. »

Agents de la télévision publique congolaise

LES RECOMMANDATIONS

- Assurer l'accompagnement de l'association sous forme de tuteurage pendant un minimum de 6 mois ;
- Renforcer le leadership féminin et la connaissance en droits humains par les femmes afin que la reconnaissance de l'égalité des droits homme/femme soit effective et réelle dans la société ;
- Saisir chaque opportunité de formation (participation à des séminaires et autres) afin de motiver leurs initiatives et renforcer leurs compétences en permanence ;
- Impliquer les Pouvoirs Publics dans la méthodologie de travail et dans la réalisation des activités ;
- Faire de l'approche par les droits de l'homme une discipline ou une méthode de travail pour la mise en place de ce type de projet ou d'associations ;
- S'assurer que l'association ait des moyens d'autofinancement pour mettre en œuvre leurs activités, surtout la prise en charge des cas à traiter ;
- Faciliter le contact entre ce type d'association et les partenaires incontournables (pouvoirs publics, services judiciaires, autres associations de femmes).

LES PARTENAIRES TECHNIQUES & FINANCIERS



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



Contacts de l'association

- 📍 Brazzaville
- ☎ +242 05 783 70 70
- ✉ cercleunicudhoc@gmail.com



FICHE D'AUTOCAPITALISATION

PROJET AGIR ENSEMBLE POUR LA DEFENSE DES
DROITS DES MINORITES ET DES GROUPES VULNERABLES



GROUPE VULNERABLE

PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH

LA CONCERTATION POUR RESOUDRE LA DIFFICULTE D'ACCES AUX ANTIRÉTROVIRAUX

LE CONTEXTE

Les personnes vivant avec le VIH à Dolisie et ses environs sont confrontées à plusieurs difficultés conduisant à la résistance aux produits administrés, à une augmentation de la séroprévalence, et des cas de décès. Il s'agit notamment du coût élevé du bilan d'inclusion, du manque de centre de dépistage, de l'éloignement des centres de prise en charge, du personnel de santé insuffisant, ou encore de la disparité dans les approvisionnements des antirétroviraux (ARV).

Malgré les efforts consentis aussi bien par les autorités que par les OSC dans l'amélioration de l'accès aux ARV, l'insuffisance de la prise en charge biologique constitue une difficulté majeure dans l'éligibilité à l'inscription au traitement sous antirétroviral.

C'est dans l'optique d'améliorer la situation, que l'association Don de vie pour une Œuvre de Réveil des Cœurs d'Aide et de Solidarité (DORCAS), a mis en œuvre le microprojet intitulé « Appui Psychosocial des PVVIH dans la ville de Dolisie », en étroite collaboration avec le Réseau des Soins Préventifs et de Proximité (RSPP) et l'Association Espoir Retrouvé du Congo (AERC).

Les activités menées dans le cadre du concertation de ce microprojet ont permis de susciter l'implication non seulement des pouvoirs publics, mais aussi des bénéficiaires et des OSC, dans la recherche de solutions inhérentes pour faciliter l'accès aux ARV et améliorer ladite prise en charge.

LES PRINCIPAUX ACTEURS

Les parties prenantes impliquées dans ce projet sont :

- Les membres de l'association DORCAS ;
- Les membres du Réseau des Soins Préventifs et de Proximité (RSPP) ;
- Les membres de l'Association Espoir Retrouvé du Congo (AERC) ;
- Les agents de la Direction Départementale de la Santé (Service d'accès aux soins, points focaux VIH/SIDA, prescripteurs, centres de prise en charge des PVVIH) ;
- Les agents de la Direction Départementale des Affaires Sociales ;
- Les agents de la Direction Départementale de Droits Humains et Libertés Fondamentales ;
- Les agents de la Mairie de Dolisie.



« Jadis, les pouvoirs publics (PP) n'appréciaient pas les OSC à leur juste valeur, car elles semblaient compromettre l'action de ces derniers, de manière à empiéter et contrôler leur gestion économique et sociale. L'implication actuelle du Conseil Municipal et de la Mairie dans ce microprojet a permis de percevoir l'intérêt capital d'entretenir une meilleure collaboration PP-OSC. Dorénavant la Mairie assurera sans faille l'accompagnement des PVVIH dans la recherche des solutions viables aux problèmes qui touchent le bien-être de celles-ci » **Mahoukou Kevin Gélase, Directeur de cabinet du maire de Dolisie**

LA DEMARCHE

La démarche adoptée lors de la mise en oeuvre de ce projet est la suivante :

- **Identification des acteurs/ envoi des courriers d'information/ demande d'audience**

Après s'être réuni, le consortium décide des acteurs à contacter, en fonction de leur rôle à jouer dans le projet, puis des courriers sont transmis aux intéressés. Chaque est choisi avec soin, car la réussite des actions futures en dépend.

- **Elaboration et approbation des termes de références des activités**

Le consortium désigne des membres qui seront en charge de la rédaction des premières ébauches, par la suite il se réunit à nouveau pour procéder à d'éventuels amendement avant leur approbation.

- **Mise à disposition des documents présentant clairement le problème**

Pour avoir le même niveau d'informaton, les TDR et tout autre document en lien direct avec la thématique (rapport d'étude, collecte d'informations, documents officiels...) sont mis à la disposition de tous les membres du cadre de concertation.

- **Echanges et obtention des points de vue des différents acteurs**

Avant chaque action, les membres du cadre de concertation tiennent une réunion stratégique au cours de laquelle les différents points de vue sont débattus et exploités sous plusieurs angles, afin d'aboutir à la décision la plus appropriée. Décideur, activiste, personne vulnérable, personnel soignant... toutes les parties prenantes ont leur mot à dire, car chacune vit le problème sous un angle différent.

- **Elaboration des suggestions inhérentes à une bonne prise de décisions**

Après analyse des différents points de vue des acteurs, les pistes de solutions les plus adéquates sont retenues, et feront l'objet d'un approfondissement de réflexion pour une meilleure mise en oeuvre.

- **Evaluation et suivi des recommandations**

Les décisions prises soient évaluées par les membres du consortium désignés pour l'exécution de cette tâche de suivi évaluation, à mi parcours et au fil du temps, afin de mesurer leur impact, ou encore renforcer les mesures déjà prises en amont, pour les rendre plus efficaces.

Les activités menées

- Organisation des ateliers de formation ;
- Organisation des réunions du Cadre de concertation ;
- Mise en oeuvre d'une action de plaidoyer.



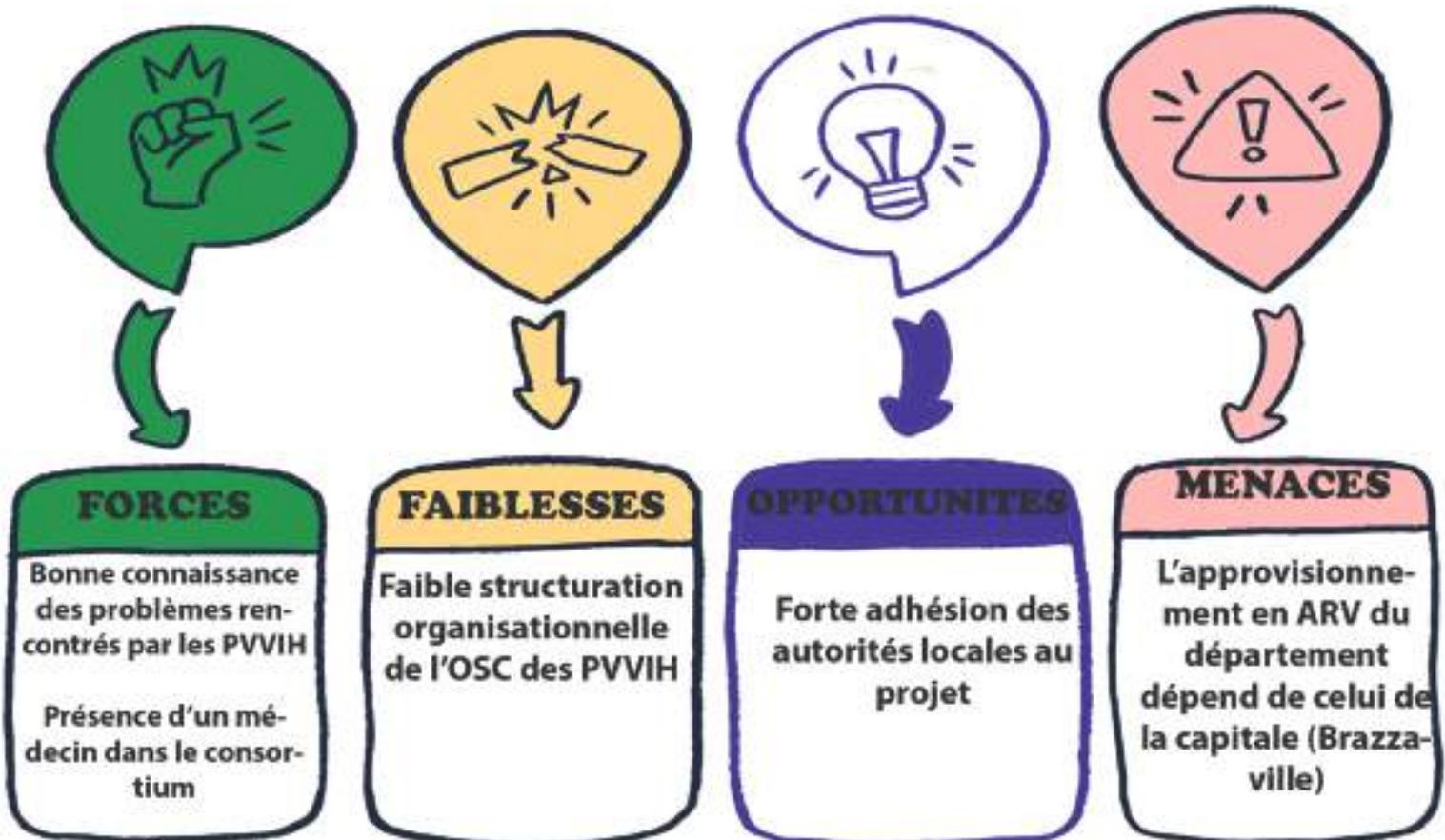
LES RESULTATS OBTENUS

- Prise de conscience des pouvoirs publics de la difficulté d'accès aux ARV ;
- Acquisition d'un appareil de détection de la charge virale à l'hôpital régional des armées ;
- Réduction à l'hôpital régional des armées, du coût de l'examen de dosage de CD4 pour les patients ;
- Satisfaction plus ou moins nette des PVVIH ;
- Enregistrement des nouvelles inscriptions sur la file active (personne recevant un traitement antirétroviral) ;
- Interpellation du directeur départemental de la santé par le Préfet pour s'expliquer sur la gestion de la prise en charge des PVVIH.



« Le rythme des dotations en ARV s'est amélioré depuis un certain temps, palliant ainsi aux ruptures jadis constatées. De plus, le Gouvernement en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, notamment la Croix Rouge Française et le Fonds Mondial sont en train de mettre les bouchers doubles pour garantir un équilibre parfait dans la prise en charge thérapeutique des PVVIH ; La seule difficulté à l'heure actuelle est le manque des réactifs dans la quasi-totalité des centres étatiques pour réaliser les tests de dépistage dans les normes recommandées et d'autres intrants pour le bilan d'inclusion qui garantit l'accès aux ARV. » Le responsable départemental du point focal VIH

LES FORCES & FAIBLESSES



LES LEÇONS TIRÉES



« Avant le projet, je ne savais pas qu'il y avait la loi N°30 du 03 Juin 2011, portant lutte contre le VIH/SIDA et protection de la personne vivant avec le SIDA, pour moi c'est un outil de contre-attaque en cas de violation, nous avons été longtemps victime de stigmatisation, de rejet et même de discrimination surtout par le personnel de santé. Les focus group ont été un gain significatif, je pense que nous sommes prêts pour cette lutte. »

YENZA Marcellin, Rapporteur de l'AERC.

- Changement du regard des pouvoirs publics vis-à-vis des organisations de la société civile ;
- Meilleure collaboration entre les acteurs et dorénavant contact facile entre partenaires ;
- Présence remarquable des pouvoirs publics lors des activités du microprojet, cas des réunions du cadre de concertation, de l'atelier en salle avec les pouvoirs publics, la session de formation sur les bonnes pratiques associatives ;
- Forte adhésion des pouvoirs publics au projet et implication totale dans la recherche et l'apport de solution aux problèmes des PVVIH ;
- Rapprochement au groupe vulnérable et meilleure compréhension des problèmes réels qui minent leur bien-être ;
- Prise des décisions efficaces à l'accessibilité aux ARV et au bien-être des PVVIH ;
- Beaucoup des promesses faites sur l'amélioration de la prise en charge globale des PVVIH ;
- Interpellation du Directeur Départementale de la Santé par Monsieur le Préfet du Département du Niari après le plaidoyer sur l'insuffisance de la prise en charge globale des PVVIH ;

LES RECOMMANDATIONS

- Communiquer suffisamment avec les pouvoirs publics en augmentant le nombre de réunions des organes d'échanges ;
- Rencontrer directement le responsable de l'entité administrative pour une meilleure prise de décisions ;
- Renseigner / s'assurer de la disponibilité du responsable administratif à rencontrer selon son calendrier ;
- Mettre à la disposition des responsables administratifs à rencontrer des documents au moins 72 heures avant la rencontre pour permettre à ceux-ci de s'imprégner du contenu ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations et tirer des leçons.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES & FINANCIERS



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



Contacts de l'association

📍 Dolisie (Congo)

☎ +242 06 669 70 24 / 05 56703 43

✉ jcyprienbouenitela5@gmail.com



07

FICHE D'AUTOCAPITALISATION

PROJET AGIR ENSEMBLE POUR LA DEFENSE DES
DROITS DES MINORITES ET DES GROUPES VULNERABLES



GROUPE VULNERABLE
ENFANTS ET JEUNES MARGINALISÉS

CONTRIBUER A LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT EN COLLABORANT AVEC UN SERVICE PUBLIC

LE CONTEXTE

Au Congo, nonobstant les instruments qui garantissent les droits des enfants, on assiste au relâchement des cercles primaires de vie des enfants (famille, école), ainsi que des organes publics de suivi et d'encadrement social des enfants (Circonscription d'actions sociales, état civil). A Brazzaville et particulièrement à Madibou (8ème arrondissement) le constat est qu'il y a de plus en plus d'enfants non déclarés à l'état civil et déscolarisés qui ne possèdent donc pas d'actes de naissance devant faire d'eux des citoyens à part entière.

Les causes sont multiples, parmi lesquelles : (i) la négligence des parents, (ii) l'ignorance des parents, (iii) la précarité des familles, (iv) l'éloignement des centres d'état civil, (v) la perte des actes de naissance due aux déplacements des familles lors des troubles sociopolitiques, (vi) la séparation des parents (divorce), (vii) les dysfonctionnements administratifs perpétuels.

Les parents, souvent mal informés et dubitatifs, ne savent vers quel sein se vouer, les services de l'état civil n'offrant guère des services formels à ces enfants pour lesquels la société ne semble garantir une prise en charge digne de ce nom.

C'est ainsi que pour répondre à ces défaillances dont sont victimes les enfants, l'ENCREDE associée à l'OJESC en collaboration avec la mairie de Madibou ont mis en oeuvre le « projet d'appui à la promotion des droits de l'enfant dans l'arrondissement 8 Madibou ».

LES PRINCIPAUX ACTEURS

Les acteurs clés ayant contribué à la mise en oeuvre de ce projet sont :

- Les membres de l'ENCREC (porteur du projet et membre du PCPA) ;
- Les membres de l'OJESC (partenaire du projet et membre du PCPA) ;
- Les agents de la Mairie de Madibou (cabinet du maire, service d'état civil) ;
- Les agents du Ministère de la justice (Direction de la protection légale de l'enfance, juge) ;
- Le personnel des centres de rescolarisation (conseillers, directeurs, animateurs).

LA DEMARCHE

Le consortium s'est organisé de la manière suivante pour la réussite de ces activités :

- mise en place et participation au comité de pilotage constitué des parties prenantes au projet ;
- mise en place de l'équipe projet constitué des membres des 2 OSC en consortium ;
- mise en place des équipes de bénévoles pour les enquêtes ;
- suivi des activités par les membres du consortium et les pouvoirs publics.

Activités réalisées

Dans le cadre du projet, plusieurs activités ont été réalisées :

- Identification des bénéficiaires dans les 11 quartiers de l'arrondissement 8 Madibou ;
- Tenue d'une réunion d'information à l'égard des pouvoirs publics locaux et des leaders communautaires ;
- Formation des formateurs, pour permettre aux animateurs de l'ENCREC d'acquérir des connaissances dans le domaine des droits de l'homme en général et de l'enfant en particulier ;
- Mise en place du comité des tuteurs ;
- Mise en place du comité local des enfants ;
- Organisation des causeries éducatives des enfants dans les différents centres de rescolarisation ;
- Organisation des cadres de concertation avec les pouvoirs publics sur la protection des enfants ;
- Organisation des carnivals de sensibilisation sur la protection des droits de l'enfant ;
- Organisation des ilots de sensibilisation sur la protection des droits de l'enfant ;
- Organisation d'une cérémonie de remise d'actes de naissance aux bénéficiaires.



« Le passage de l'ENCREC dans notre école a permis aux enseignants et aux élèves d'avoir une connaissance approfondie sur les droits de l'enfant, nous sommes très reconnaissant de cet acte ».

MASSIKA Blandine, Directrice de l'école de Poto Polo Djoué

« Grace à ENCREC, mon enfant MATOTA Prince a eu un acte de naissance, merci beaucoup »

KIMENA Agathe, Mère d'un bénéficiaire



« Je suis reparti à l'école grâce à l'ENCREC qui prend en charge ma rescolarisation. »

LOULENDO Emmanuel, Elève au collège.

« Qu'il me soit permis d'adresser mes vifs encouragements à l'ONG ENCREC pour l'aboutissement progressif de son projet de lutte contre l'apatridie visant à donner aux enfants toute leur identité ».

Alain MILANDOU, Maire de Madibou

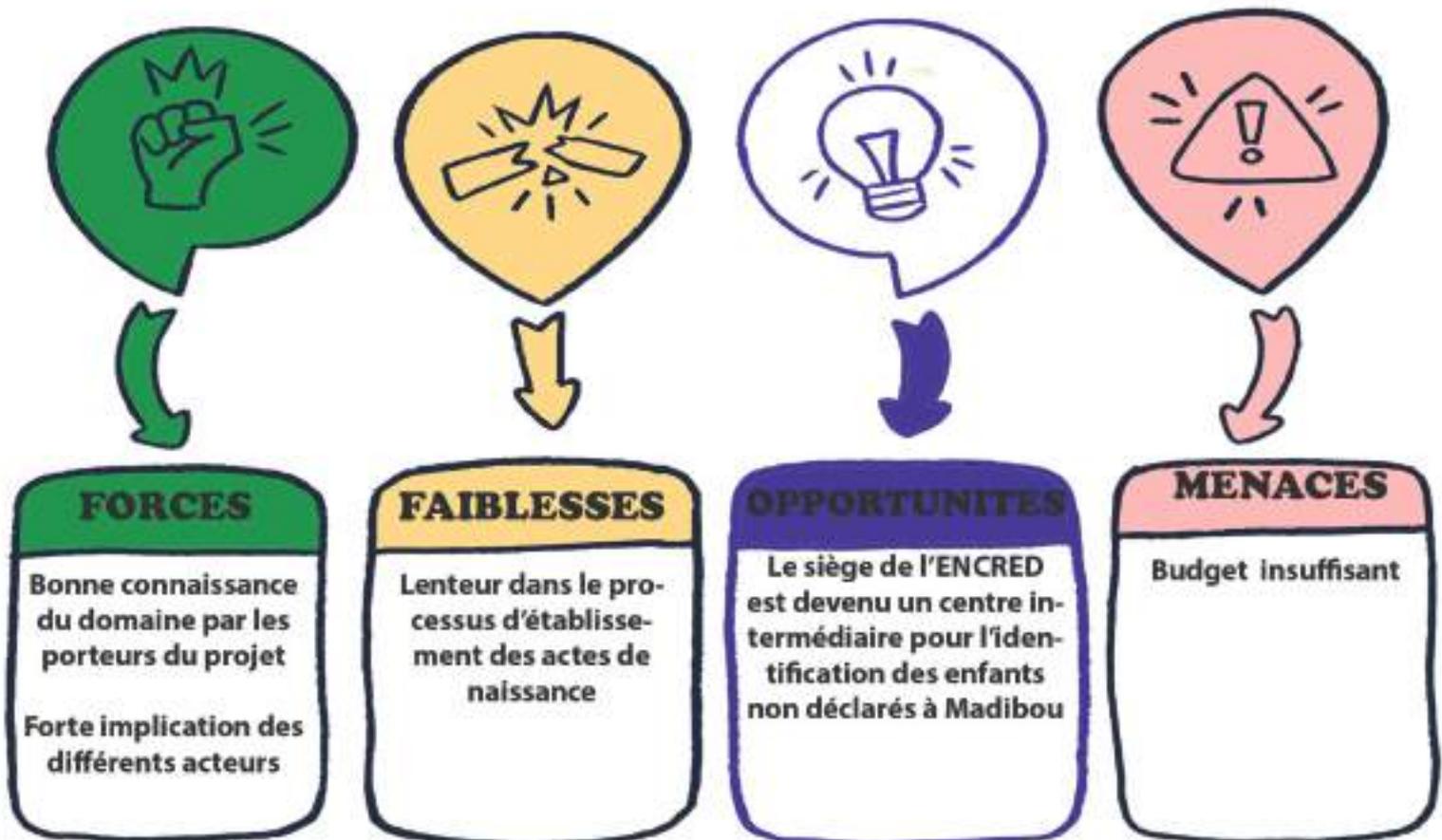
LES RESULTATS OBTENUS

- 3 réunions d'informations organisées à l'égard des pouvoirs publics locaux et leaders communautaires sur la protection des droits de l'enfant avec 158 participations ;
- 2 sessions de Formation des formateurs organisées, pour permettre aux animateurs de l'ENCRED d'acquérir les connaissances dans domaine des droits de l'homme en général et de l'enfant en particulier, avec 59 animateurs formés ;
- Mise en place du comité des tuteurs composé de sept (7) membres ;



- Mise en place du comité local des enfants composé de sept (7) membres ;
- 22 causeries éducatives (groupe de paroles) des enfants organisés dans les différents centres de rescolarisation pour 535 enfants sensibilisés ;
- 4 réunions de cadre de concertation avec les pouvoirs publics sur la protection des enfants organisés ;
- 5 carnivals de sensibilisation sur la protection des droits de l'enfant organisés ;
- 22 ilots de sensibilisation sur la protection des droits de l'enfant organisés ;
- 230 actes de naissance délivrés et remis aux bénéficiaires issus des 11 quartiers de Madibou.

LES FORCES & FAIBLESSES



LES LEÇONS TIRÉES

- La mairie de Madibou a été réceptive aux sollicitations de l'ENCRED parce qu'elle a été associée à toutes les étapes de mise en œuvre ;
- La mairie de Madibou approuve les actions mises en œuvre par l'ENCRED au bénéfice des communautés ;
- L'ouverture et la transparence ont suscité l'adhésion de la mairie de Madibou.



LES RECOMMANDATIONS

- Expliquez largement le contenu du projet à réaliser et sollicitez l'implication des pouvoirs publics dans la réalisation du projet dès le départ (dans la conception de la méthodologie de travail, dans les animations et/ou formations...);
- Prendre en compte les suggestions des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des activités ;
- Tenir régulièrement des réunions de travail avec les pouvoirs publics pour faire le point des actions menées et des actions à venir ;
- Eviter les débats politiques avec les pouvoirs publics ;
- Associer davantage les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des activités ;
- Mener des actions en rapport avec les politiques publiques en lien avec le secteur d'activités concerné.

« La collaboration avec l'ENCRED a permis à beaucoup d'enfants déscolarisés de reprendre leur scolarité, un vrai soulagement pour leurs familles ».

LOUZOLO Armand, Inspecteur de l'enseignement primaire

« J'entendais parler des droits, mais c'est par l'ENCRED que j'ai bien compris ce que veut dire droits de l'enfant »

NGANGA Brigitte, Cheffe de quartier de KIBINA



LES PARTENAIRES TECHNIQUES & FINANCIERS



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



Contacts de l'association

📍 **Brazzaville (Congo)**

☎ **+242 05 556 38 30**

🌐 **encredmafouta@yahoo.fr**